

# En bord de Seine et en forêt de Roumare à Saint-Pierre-de-Manneville

Une randonnée proposée par Francoisduparc



Randonnée promenade sur des petites routes très peu utilisées, des chemins et des sentiers qui traversent le village et le marais, longent la Seine, sillonnent la plaine et la forêt.

<b>Durée :</b>	3h25	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	11.21km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	82m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	82m		
<b>Point haut :</b>	89m	<b>Commune :</b>	Saint-Pierre-de-Manneville (76113)
<b>Point bas :</b>	2m		

## Description

Stationner sur le parking face à la mairie et à l'école de Saint-Pierre de Manneville.

**(D/A)** Prendre la RD67, route de Sahurs, sur la droite et passer devant le Manoir de Villers. Au rond-point, tourner à droite Rue Le Bas, puis continuer sur 350m environ.

**(1)** Tourner à droite Chemin du Marais et poursuivre jusqu'à la Seine.

**(2)** Virer à gauche et suivre le chemin de halage en laissant sur la gauche un premier sentier.

**(3)** S'engager à gauche à l'ancien embarcadère.

**(4)** Tourner à droite et suivre la Rue du Puits Fouquet sur environ 500m.

**(5)** Obliquer à gauche dans la Rue Maze, traverser la D51 et en face emprunter le chemin herbeux.

**(6)** Suivre tout droit le chemin en lisière de forêt et continuer toujours tout droit. Quitter la lisière de forêt et passer derrière la "bergerie".

**(7)** Tourner à gauche sur la RD351 et continuer jusqu'à la Route Forestière de la Scierie.

**(8)** Virer à gauche au panneau Forêt Domaniale de Roumare. Passer la barrière et suivre la petite route interdite à tous véhicules.

**(9)** Tourner à droite à la "maison relais de chasse" et longer les parcelles 339 et 337 à gauche et 332 à droite.

**(10)** Au carrefour des parcelles n°s 313, 337, 332 et 331, suivre à gauche la Route Forestière de la Commanderie.

**(11)** Au carrefour des trois routes, passer la barrière et traverser la route forestière qui part à droite. Continuer légèrement sur la gauche, longer sur quelques mètres une petite route et entrer sur le sentier. Attention!! ne pas emprunter le chemin parallèle situé de l'autre côté de la clôture électrique. À environ 500m, ignorer le premier chemin sur la gauche et poursuivre jusqu'au deuxième.

**(12)** Tourner à gauche et suivre le chemin puis la route qui mène dans le village. À l'église, virer à gauche sur la route qui ramène au parking **(D/A)**.

## Points de passages

- D/A Parking devant l'école**  
N 49.390563° / E 0.931189° - alt. 7m - km 0
- 1 À droite Chemin du Marais**  
N 49.384952° / E 0.930089° - alt. 7m - km 0.72
- 2 Chemin de halage - Seine (fleuve)**  
N 49.387592° / E 0.92072° - alt. 4m - km 1.62
- 3 Embarcadère**  
N 49.376676° / E 0.919449° - alt. 3m - km 2.85
- 4 Puits Fouquet**  
N 49.377256° / E 0.926262° - alt. 5m - km 3.38
- 5 Rue Maze**  
N 49.37261° / E 0.928541° - alt. 4m - km 3.93
- 6 Lisière de forêt**  
N 49.374049° / E 0.941004° - alt. 29m - km 4.85
- 7 Route départementale 351**  
N 49.371862° / E 0.957494° - alt. 53m - km 6.08
- 8 Forêt de Roumare**  
N 49.375453° / E 0.960352° - alt. 69m - km 6.58
- 9 Relais de chasse**  
N 49.380901° / E 0.953068° - alt. 70m - km 7.39
- 10 Carrefour 4 parcelles**  
N 49.383401° / E 0.960329° - alt. 84m - km 7.99
- 11 Sentier**  
N 49.389075° / E 0.952847° - alt. 79m - km 8.82
- 12 Sortie de forêt**  
N 49.394622° / E 0.947228° - alt. 68m - km 9.69
- D/A Parking devant l'école**  
N 49.390561° / E 0.931189° - alt. 7m - km 11.21

## Informations pratiques

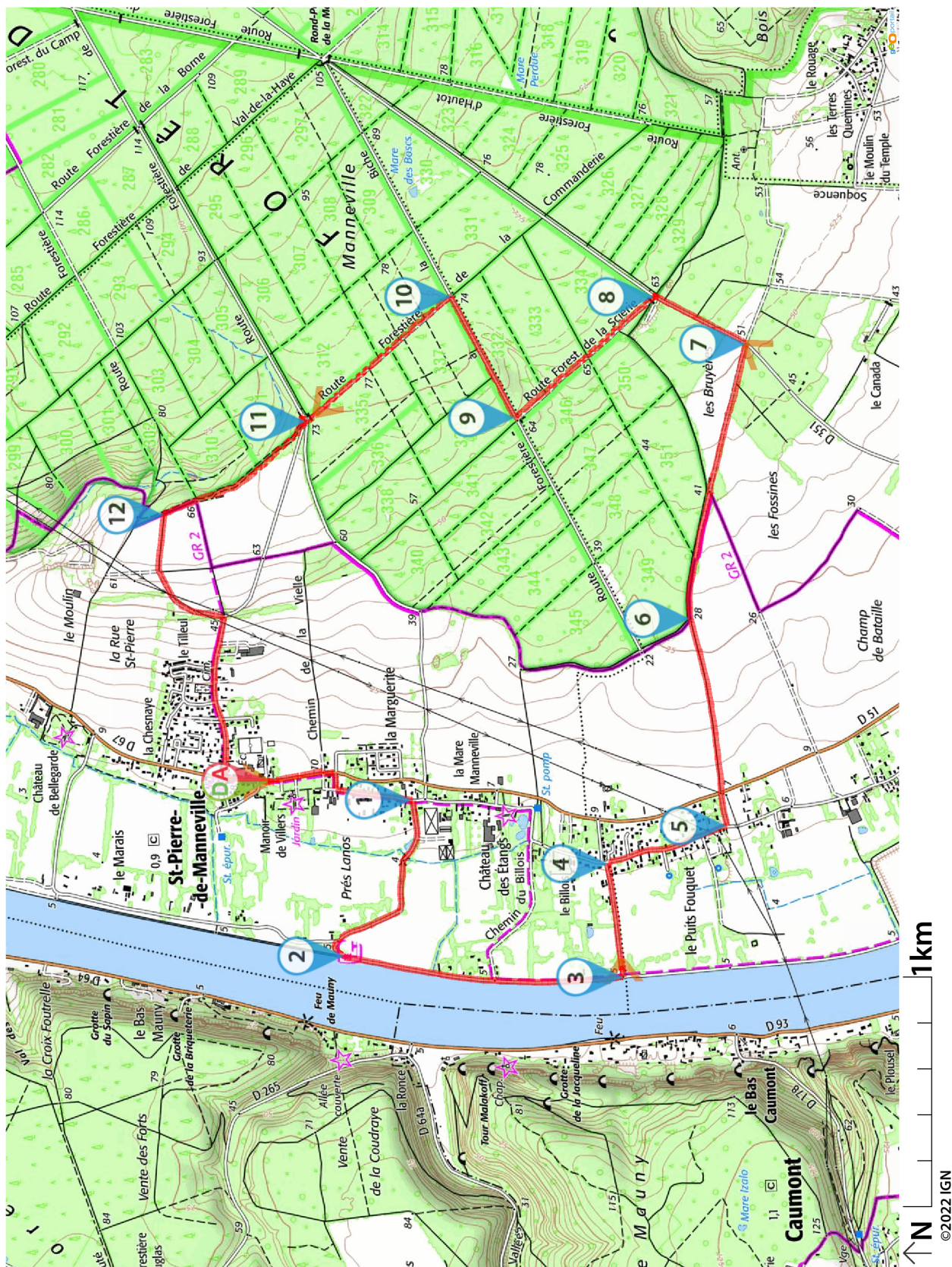
## A proximité

Eglise de Saint-Pierre-de-Manneville du XVIe siècle de style gothique.

Manoir de Villers et sa chapelle.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-en-bord-de-seine-et-en-foret-de-roumare/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

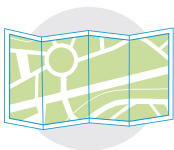
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



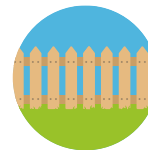
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



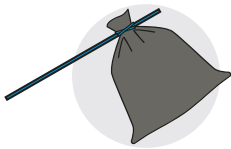
#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**